

INFORMATIONS



SEMAINE DU 1^{er} JUILLET 2008

**Syndicat des travailleurs(euses) de
Bridgestone Firestone Joliette (CSN)
Courrier électronique : synd-bridgestone@bellnet.ca**

INFORMATIONS

MOT DU PRÉSIDENT

Par Guy R. Charette

Suivi de la rencontre extraordinaire de deux jours l'exécutif et l'employeur

D'abord était présent toute l'exécutif syndical et du côté de l'employeur tous les chefs de secteur et la haute direction. Le but de la rencontre était pour nous sensibiliser sur notre positionnement par rapport aux autres, le coût de la CSST, le nombre de rejets inutiles, la standardisation (suru raku) qui est le projet d'avenir pour l'usine et aussi améliorer l'aspect communication.

Notre positionnement : nous sommes dans le top 20 sur les 56 usines sur certains points et sur d'autres dans les 20 derniers.

Le coût de la CSST a grimpé et l'employeur croit que la formation va aider à diminuer le nombre d'accident et nous le croyons aussi car plus le monde sera informé sur l'importance de la sécurité, plus le monde portera attention avant d'agir.

Pour ce qui est des rejets, c'est certain que ce que nous mettons aux poubelles au lieu d'être dans les pneus ont un coût aussi et ont un impact sur l'environnement.

La standardisation (suru raku) est nulle autre que tout le monde comprenne l'importance des standards et du pourquoi et que si tout le monde suit la même méthode de travail, cela aura un impact sur la CSST, les rejets et du temps perdu inutilement donc amélioration certaine sur notre positionnement.

Les projets d'avenir sont de continuer à produire des pneus de haute qualité et diversifier encore davantage le nombre d'item, dans le court terme un achat d'une autre machine au 174 comme la 5G et 3 autres presses.

Donc, en générale, cette rencontre n'était pas un cri d'alarme mais bien une rencontre pour nous sensibiliser à travailler tous ensemble afin de s'améliorer et de se mettre en bonne position pour aller chercher d'autres produits à fabriquer. L'exécutif s'est réuni suite à ses deux (2) jours, un conseil syndical ainsi qu'une assemblée générale suivra sur la façon que nous voulons travailler dans l'avenir.

En terminant sur une bonne note de ses deux jours, l'employeur nous disait que le travail effectuer depuis les quatre (4) dernières années a été phénoménal, donc Félicitons nous tous !

Mot du président...

Visite du lundi 9 juin de M. Watanabe

M. Watanabe a bien aimé sa visite d'usine et surtout les présentations faites par les employés(es) syndiqués(es), cela prouvait davantage des bonnes relations, patronale syndicale, qui a leurs yeux est une priorité dans leur projet d'avenir, bien sûr que les coûts ont une importance aussi mais les deux réunis ensemble est sûrement la recette magique à une sécurité d'emploi à long terme.

Adjoint au directeur de l'usine

Je veux prendre quelques lignes pour vous présenter un nouveau venu chez nous et lui souhaiter la bienvenue soit monsieur Kaz Hatakayama, il est d'origine japonaise et spécialiste en service technique, ce qui sera un plus pour supporter l'usine. Il est ici pour une période de quatre (4) ans. Son bureau est situé en face du directeur d'usine. Son rôle est *adjoint au directeur* de l'usine comme était monsieur Isaac Motohashi de 1988 à 1992.

Camp Leucan

Il vaut la peine d'écrire sur ce camp qui, pour les enfants atteints de cancer, leur apporte un peu de joie et de rire avant de nous quitter pour certains. Et j'aurai le plaisir d'aller visiter ce camp cet été par invitation de la C.S.N. et je peux vous dire que la C.S.N., mais surtout les enfants atteints de cette terrible maladie, nous disent tous **MERCI** pour le geste que nous avons posé en achetant des chandails et fait un don volontaire, ce qui fait de nous, les employés(es) de Bridgestone, le plus gros don fait cette année soit tout près de 15 000 \$.

En terminant, je vous souhaite de belles vacances et soyez prudents sur les routes et dans vos activités estivales.

P.S. Assemblée générale le 8 juillet à 19 h 30, endroit à déterminer. Surveillez les babillards où le site Web : www.sttbjcsn.com

Vol

Juste un p'tit rappel. Récemment nous avons eu vent qu'il y aurait eu disparition de certaines choses dans des casiers personnels. Malheureusement, les casiers n'étaient pas cadenassés. Donc, afin d'éviter tout problème désagréable, servez-vous de votre cadenas car le but n'est pas de trouver un coupable mais bien qu'il n'arrive rien.

MISE À JOUR DE NOTRE FORMATION AU CHÂTEAU JOLIETTE

Par **Michel Maisonneuve** 4^e V.P.



Je ne pouvais passer sous silence la formation que l'employeur nous a donnée en mai dernier au Château Joliette. Je sais que certains d'entre vous étaient réticents considérant que cette formation soit donnée durant nos jours de congé et je vous comprends. Mais, la convention collective (article 13,06) lui permet d'agir ainsi. Aujourd'hui, si on regarde ça avec un peu de recul, je crois que ce fut une belle journée de formation. C'était intéressant, dynamique et la formule interactive était de bon goût. Mais ce que j'ai aimé le plus, c'était des employés syndiqués qui étaient nos formateurs et je tiens à le souligner car c'est un bon point. Je veux vous faire part d'une proposition que la CSN a adoptée au congrès de mai 2008 à Québec et qui se lit comme suit :

Il est proposé :

- Que les syndicats exigent de leur employeur de participer à l'évaluation des besoins de formation de leurs membres, au développement d'activités de formation et de mesures de soutien à la formation. Que dans ce contexte, une attention particulière soit apportée à l'équité d'accès à la formation entre toutes et sous, peu importe l'âge, les catégories et les statuts d'emploi.
- Que les syndicats négocient des mesures pour encourager et faciliter l'accès au développement des compétences et à la reconnaissance de celles acquises en milieu de travail, notamment pour les membres occupant des emplois pour lesquels une norme professionnelle a été développée.

- Que la CSN et les Fédérations, de concert avec les Conseils centraux, déploient leurs ressources pour soutenir l'implication des syndicats au sujet des enjeux de formation, incluant la formation de base et les enjeux de qualification dans tous les secteurs d'activité. Qu'elles assurent un suivi des avancées dans ce domaine.

On peut donc dire que nous sommes bien en avance si on se compare avec d'autres usines syndiquées et c'est tout à notre avantage. Pour une première formation de ce genre, je tiens à féliciter tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont participé à cette formation.

Félicitations !

Ce fut une belle réussite sur toute la ligne.

SUR CE, BONNE SEMAINE !

RELAIS POUR LA VIE

Par **Ghislain Pichette**
Équipe 100



Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont fait un don pour la Société Canadienne du Cancer pour un total de 190\$ dans le cadre de la marche "Relais pour la vie".

SONDAGE GARDERIE

Par **Marie-Josée Mayer** 2^e V.P.

Suite au sondage sur les garderies, je vous fais part des résultats. On a reçu quelques demandes de certains d'entre vous qui souhaitaient ce service. Malheureusement, avec moins de 3% d'intéressés, nous abandonnons ce projet.

Merci beaucoup à ceux qui ont répondu au sondage.

PARLONS MACHINE À GLACE

Par **Roger Lépine** A.P.

Mais, cette fois, celle de la cafétéria.

Suite aux nombreuses demandes et ce, avant que la chaleur s'installe, l'employeur a fait l'acquisition d'une machine à glace à la cafétéria et nous pouvons vous dire qu'elle est très utilisée et appréciée.

Donc, n'hésitez pas à nous contacter pour d'autres suggestions qui pourraient améliorer le sort de l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

J'en profite pour vous souhaiter de bonnes vacances à toutes et à tous en étant prudents lors de vos déplacements. Deux semaines collées ce n'est pas long, mais assez pour faire le plein d'énergie.

CONTRAINTE THERMIQUE

Par **Roger Lépine** A.P.

Procédure de chaleur

Un relevé de chaleur peut être demandé par un ou l'autre des parties.

Suite à une demande faite par un employé, le superviseur et l'adjoint du secteur se mobilisent et procèdent à une prise de température à l'endroit demandé.

Pour avoir droit à un temps de repos, la chaleur doit atteindre 28°C. selon la combinaison WBGT pour chacune des prises de température.

La période de température est de quinze (15) minutes l'heure. De plus, si le degré de chaleur dépasse 29.4°C. la pause est de trente (30) minutes l'heure. Si on atteint 31.1°C. la pause est de quarante-cinq (45) minutes l'heure.

Les endroits où la prise de température doit être prise sont déterminés, dont chacun des secteurs identifiés par un poteau orange.

Pour les employés de la maintenance, si vous travaillez à un endroit où les employés du secteur ont le droit à un temps de repos, vous avez le droit aussi à une pause si vous passez au moins une heure au même endroit.

Si votre adjoint n'est pas présent, appelez votre représentant prévention de votre équipe :

Équipe 100 : Georges Morin

Équipe 200 : André Robin

Équipe 300 : Denis Gervais

Équipe 400 : Martin Rondeau

PETIT CLIN D'ŒIL !

Par **Marie-Josée Mayer** 2^e V.P.

Je suis allée à la session de formation au Château Joliette. Je veux souligner et féliciter le travail et l'implication de tous ceux qui y ont participé de près ou de loin.

Pour les formateurs, **CHAPEAU !** Vous avez fait un très bon boulot. Les commentaires sont positifs de toutes parts. Un gros **BRAVO !!!**

TRAITEMENTS PENDANT LES VACANCES POUR LES EMPLOYÉS EN ASSIGNATION TEMPORAIRE

Par **Yves S. Laporte** Resp. ASS./CSST
Ext : 224

Les employés qui ont des traitements de physiothérapie, ergothérapie ou autre, ont l'obligation de poursuivre leurs traitements pendant leurs vacances ou le "shut down" d'été selon la loi.

La seule façon d'en être dispensé, c'est que votre médecin autorise l'arrêt des traitements pendant vos vacances et ce, en l'inscrivant sur le billet médical C.S.S.T. qu'il remplit et qu'il vous remet suite à la visite.

CONDITION FÉMININE

Par **Marie-Josée Mayer** 2^e V.P.

Si vous avez des E.P.I. qui sont mal adaptés à votre condition personnelle, ex : gants, lunettes, etc., veuillez m'en m'aviser ou laisser le message au bureau syndical. Je communiquerai avec vous et nous tenterons de corriger la situation.

VACANCES

Par **Mario Baillargeon** 1^{er} V.P.

Nous sommes à l'aube des vacances bien méritées pour chacun. Donc profitez-en bien avec votre famille et vos proches et surtout avec prudence pour un retour en grande forme.

Donc, de très *bonnes vacances* !

FORMATION MONTRÉAL : HARCÈLEMENT

Par **Michel Maisonneuve** 4^e V.P.



J'aimerais vous informer sur la formation que nous avons pratiquement tous reçue à l'exécutif. Le thème : **TOUT SAVOIR SUR LA GESTION DES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE.** Cette formation a eu lieu à Montréal et était donnée par deux avocats et un psychologue soit Me Paul Dupéré, Me Frédéric Poirier et M. Luc Chabot M. Ed., I.C.A.D.C.

La session était divisée en trois volets :

- **La gestion des plaintes de harcèlement psychologique à l'interne**
- **Le processus de plainte en vertu de la Loi sur les Normes du travail**
- **Comment gérer les situations de crise et les situations problématiques**

En résumé, c'est comment bien préparer son dossier sans brûler les étapes et voir à la

véracité des faits. Car une plainte de harcèlement psychologique n'est pas une mince affaire à gérer et chaque cas est différent. Si jamais vous avez un problème qui s'apparente à du harcèlement, vous pouvez en tout temps venir nous rencontrer afin d'en discuter. Je peux vous assurer que cela restera confidentiel et nous ferons notre possible pour remédier à la situation, car le harcèlement qu'il soit sous n'importe quelle forme, c'est **TOLÉRANCE ZÉRO.**

JE TIENS PERSONNELLEMENT À VOUS SOUHAITER DE TRÈS BELLES VACANCES.

Surtout, passez de bons moments en famille tout en demeurant vigilant dans vos activités. Soyez également prudents dans vos déplacements et profitez pleinement de cette période pour refaire le plein d'énergie.



NOUVEL AMÉNAGEMENT DE LA CAFÉTÉRIA

Par **Marie-Josée Mayer** 2^e V.P.

Comme vous avez pu le constater, la cafétéria s'est refaite une beauté. Je tenais à le souligner car il y a un véritable changement. Elle est belle, semble plus spacieuse et égaie l'atmosphère. À la limite, on ne se pense même plus à l'usine.

Un gros **BRAVO** encore !

VACANCES



Par **Marie-Josée Mayer** 2^e V.P.

Nous en sommes déjà au dernier journal avant la période estivale. Je tiens à vous souhaiter de belles vacances. Profitez-en bien et faites attention à vous tous pendant ces deux (2) semaines de repos bien mérité !!!

PROGRAMME D'ACHAT À RABAIS POUR LES EMPLOYÉS

Fournisseur	Rabais
CDW (Équipements informatique, électronique, numérique)	La valeur du rabais est non disponible
Dell	Le rabais est de 2% à 12%. Par exemple, pour obtenir un rabais de 12% un achat minimum de 1600\$ est requis.
Microsoft	Le rabais diffère selon le matériel choisi.
Chrysler	Le prix coûtant du concessionnaire.
GM	De 3% à 5% de plus que le prix coûtant du concessionnaire
Hyundai	Prix coûtant du concessionnaire + 3% (Les frais de livraison de 1345\$ ne sont pas inclus.
Nissan	Pour connaître le programme, consulter le site : vppcanada.ca
Subaru	L'Impreza WRX-STI est exclue de ce programme
Énergie Cardio	Abonnement annuel à 27,95\$ par mois et 10% sur les programmes privés d'entraînement.
Club Sportif 7-77 (*À prévoir : nouveaux prix à l'automne)	Rabais avantageux selon les options choisies
Curves (Valide jusqu'au 31 décembre 2008)	Les employées féminines et les conjointes des employés n'ont pas à défrayer les frais d'inscription qui sont de 99\$
Club de Santé Atmosphère	10% sur l'ensemble des services pour contrat de 1 an : inscription, programme, entraîneur

Pour toute question au sujet de ce programme, n'hésitez pas à consulter votre Service des ressources humaines ou passez au bureau syndical.

SONDAGE SATISFACTION ASSURANCE BÉLAIR DIRECT

Par **Yves S. Laporte** Resp. Ass./CSST

Nous sommes dans la dernière année de l'entente de trois (3) ans que nous avons conclu avec l'assureur *Bélaïr Direct*.

Nous aimerions savoir votre satisfaction ou votre insatisfaction avant de décider si on reconduit l'entente. Nous savons aussi que des employés ont eu des rabais de leurs assurances à cause des prix plus bas de Bélaïr Direct dans certains cas.

Pour ceux qui aimeraient avoir une cotation, *Bélaïr Direct* est situé aux Galeries Joliette, par téléphone le 1-866-423-5247. Pour une soumission en ligne : www.belairdirect.com et le code de groupe à utiliser est "GFST".

Pour tout commentaire, vous pouvez appeler Guy R. Charette extension 195 ou Yves Laporte extension 224.

RAPPEL IMPORTANT

Par **Yves S. Laporte** Resp. ASS./CSST

Lorsque vous avez un accident du travail, il est important que vous m'apportiez toutes les décisions de la C.S.S.T. (admissibilité, B.E.M. etc.) parce que je ne les reçois pas. Alors pour avoir un bon suivi de votre dossier et être dans les délais pour contester ou vous représenter lors d'une contestation de l'employeur, n'oubliez pas d'apporter ces documents.

BONNES VACANCES !

Par **Jean Bourgeois** secrétaire

Bientôt les vacances ! J'en profite immédiatement pour vous souhaiter de bonnes vacances à vous ainsi qu'à votre famille.

Si vous sillonnez les routes du Québec pour vos activités, soyez prudents à tout moment !

Reposez-vous et revenez en forme et en santé.

NE PAS LIRE CONTAGION POSSIBLE

Par **René Fréchette**

Attention ! Une épidémie mondiale est en train de se propager à une allure vertigineuse ! L'OMB (Organisation Mondiale du Bien-être) prévoit que des milliards d'individus seront contaminés dans les dix ans à venir.

Voici les symptômes de cette terrible maladie :

- 1 - Tendances à se laisser guider par son intuition, plutôt que d'agir sous la pression des peurs, idées reçues et conditionnements du passé.
- 2 - Manque total d'intérêt pour juger les autres, se juger soi-même et s'intéresser à tout ce qui engendre des conflits.
- 3 - Perte complète de la capacité à se faire du souci (ceci représente l'un des symptômes les plus graves !).
- 4 - Plaisir constant à apprécier les choses et les êtres tels qu'ils sont, ce qui entraîne la disparition de l'habitude de vouloir changer les autres.
- 5 - Désir intense de se transformer soi-même pour gérer positivement ses pensées, ses émotions, son corps physique, sa vie matérielle et son environnement afin de développer sans cesse ses potentiels de santé, de créativité et d'amour.
- 6 - Attaques répétées de sourire, ce sourire qui dit "merci" et donne un sentiment d'unité et d'harmonie avec tout ce qui vit.
- 7 - Ouverture sans cesse croissante à l'esprit d'enfance, à la simplicité, au rire et à la gaieté.
- 8 - Moments de plus en plus fréquents de communication consciente avec son âme, ce qui donne un sentiment très agréable de plénitude et de bonheur.

9 - Plaisir de se comporter en guérisseuse / guérisseur qui apporte joie et lumière, plutôt que critique ou indifférence.

10 - Capacité à vivre seul, en couple, en famille et en société dans la fluidité et l'égalité, sans jouer ni les victimes, ni les bourreaux.

11 - Sentiment de se sentir responsable et heureux d'offrir au monde ses rêves d'un futur abondant, harmonieux et pacifique.

12 - Acceptation totale de sa présence sur terre et volonté de choisir à chaque instant, le beau, le bon, le vrai et le vivant.

Si vous voulez continuer à vivre dans la peur, la dépendance, les conflits, la maladie et le conformisme, évitez tout contact avec des personnes présentant ces symptômes.

Cette maladie est extrêmement contagieuse ! Si vous présentez déjà des symptômes, sachez que votre état est probablement irréversible.

Les traitements médicaux peuvent éventuellement faire disparaître momentanément quelques symptômes mais ne peuvent s'opposer à la progression inéluctable de cette maladie.

Aucun vaccin anti-bonheur n'existe.

Comme cette maladie du bonheur provoque une perte de la peur de mourir, qui est l'un des piliers centraux des croyances de la société matérialiste moderne, des troubles sociaux graves risquent de se produire, tels des grèves de l'esprit belliqueux et du besoin d'avoir raison, des rassemblements de gens heureux pour chanter, danser et célébrer la vie, des cercles de partage et de guérison, des crises de fou rire et des séances de défoulement émotionnel collectives.

Alors, je vous en prie, faites suivre, afin que tout le monde soit prévenu et prenne ses dispositions car cette épidémie risque de gagner la planète entière en très peu de temps !

Bonne journée !

REMERCIEMENTS

Par Denis Gervais
Représentant prévention, équipe 300

Bonjour à tous,

J'aimerais remercier les gens qui m'ont appuyé lorsque j'ai relevé le défi Leucan dimanche le 8 juin 2008.

L'événement a eu lieu au poste de pompier de Saint-Charles Borromée. Il y avait beaucoup de monde et l'ambiance était très joyeuse.

J'étais fier de remettre un montant de 625 \$ en votre nom et je peux vous assurer que les bénévoles étaient impressionnés de la somme remise.

Ils ont amassé un total de 10 400 \$ en seulement 4 heures, ce qui démontre bien à quel point les gens de la région sont sensibles à la cause et qu'ils ont beaucoup de cœur.

Encore une fois MERCI !

SOUTIEN POUR L'ARRÊT TABAGIQUE

Par **Roger Lépine** A.P.

Comme vous le savez, Bridgestone a été dans l'obligation de fermer ses fumeurs intérieurs le 31 mai 2008. L'objectif premier de la loi sur le tabac étant de limiter l'exposition à la fumée secondaire. Elle ne vise pas les fumeurs directement, mais bien la création d'environnements sains pour la santé de tous.

En lien avec cette nouvelle réalité, des intervenants du domaine de la santé ont tenu un kiosque sur le support à l'arrêt tabagique, dans les trois (3) cafétérias de l'usine, les 17 et 18 juin dernier. Cette démarche avait pour objectif d'informer les quatre (4) équipes de travail des ressources existantes pour supporter les fumeurs.

Rappel à tous :

Sont inclus les auxiliaires anti-tabagiques inscrits sur la liste de la RAMQ jusqu'à concurrence du montant maximum admissible prévu par le RGAM pour les régimes d'assurance privés.

Vous avez également 500 \$ de déductibles.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Roger Lépine, agent en prévention, ext : 387
Marc Dontigny, infirmier, ext : 223

Ou directement avec le centre tabagique de votre CLSC.

62^e CONGRÈS DE LA CSN : Oser au quotidien

Par **Joël Bergeron** 3^e V.P. inf.

C'est le slogan utilisé pour le 62^e congrès qui s'est tenu à Québec du 12 au 17 mai dernier. Plus de 2000 personnes étaient présents pour assister et commenter les lignes directrices du mandat des 3 prochaines années de la CSN. Les principaux sujets discutés : l'environnement, le maintien d'un programme de santé entièrement public, relations de travail et la mondialisation. Il a été question également des statuts d'emploi et les agences de placement. *"Les entreprises multiplient l'embauche de salariés temporaires, occasionnels ou à temps partiel pour contourner les conventions collectives et ainsi, donner des salaires plus bas et réduire, voire éliminer les avantages sociaux"*, selon Mme Carbonneau. Les discussions ont été nombreuses voir même complexe à quelques reprises pour une première expérience qui fut très enrichissante au point de vu syndical.

Pour terminer, comme stratégie pour engendrer des modifications majeures dans la société québécoise et le monde du travail, la CSN mise sur le pouvoir d'action de tous ses syndicats membres et des 300 000 travailleuses et travailleurs pour qu'ils deviennent une force de changement. Vous trouverez sur notre site Internet au www.sttbjcsn.com sur la page d'accueil les photos du congrès.

ÉTUDES DU TRAVAIL

Par *Michel Hubert* Préposé aux études du travail
michel_hubert@hotmail.fr

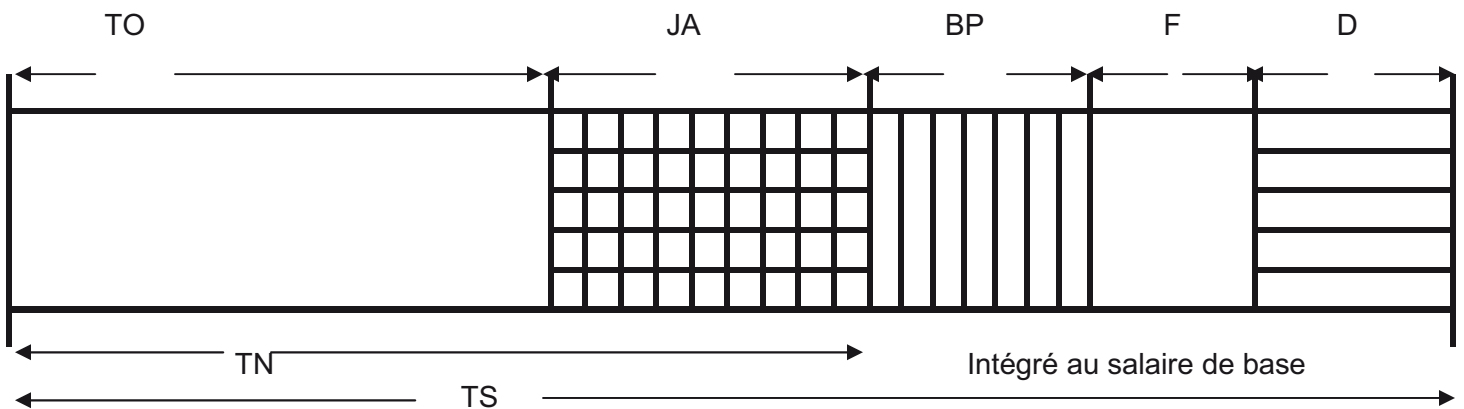
Bonjour,

Cette semaine, du 16 au 20 juin, je suis en formation lundi avec Bernard Laporte pour apprendre comment faire un taux avec une caméra vidéo munie d'un chronomètre. Je vais voir la 5G et possiblement le "plastique" 5D, 6D (s.o.t. : sidewall over tread).

Voici comment on détermine le temps standard à l'assemblage, au département 174 :

Le temps standard comprend le temps normal plus toutes les majorations.

Le temps standard peut être exprimé par un graphique. Voici un exemple pour un élément :



TO = temps observé

JA = jugement d'allure (ramener à 100%)

TN = temps normal

BP = besoins personnels (8 % réserve)

F = fatigue (mémoire d'entente)

D = délais (inévitables 7% + 4.5 %)

TS = temps standard

Rappelons que les majorations sont appliquées en pourcentage du temps normal.

Notez que le 8 % et le 7 % sont dans le taux de base (salaire). Le 4.5 % est ajouté au standard.

J'ai aussi de prévu une formation avec Marie Desrosiers mardi et mercredi avec Jacques Geoffroy.

Notez que le titre "Préposé aux études de temps et mouvement" est changé par "Préposé aux études du travail" ; c'est aujourd'hui le terme utilisé (recherche sur internet) et utilisé par le B.I.T. (Bureau international du travail, Genève). Parlant B.I.T., le livre "Introduction à l'étude du travail" est intéressant à lire. Vous pouvez vous le procurer avec son # ISBN 92-2-207108-5 à 36,00\$ + tx.

SPIRALE – SPIRALE – SPIRALE

Il y a une note explicative au "punch" du 174, elle s'adresse aux assembleurs.

P.S. Je serai en vacances dans la semaine du 18 au 25 juin et je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de très belles vacances. Reposez-vous bien, gardez le sourire et soyez prudents !

RAPPORT DE GRIEFS



Par **Mario Baillargeon, Michel Maisonneuve et Marie-Josée Mayer**



Grief 07-164 STTBFJ (CSN) dept. 133 : Clause 3.02

Ce grief a été retiré à l'étape de l'arbitrage le 20 juin 2008 après que l'employeur ait eu une rencontre avec l'employé.

Grief 08-046 STTBFJ (CSN) dept. 112 : Clause 3.02

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 23 mai 2008.

Grief 08-056 Stéphane Tessier dept. 122 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 23 mai 2008 et l'employeur paiera la somme de 662,58\$.

Grief 08-057 STTBFJ (CSN) dept. 112 : Clause 8.11

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 23 mai 2008 à cause du projet de robotisation.

Grief 08-064 Dany Ethier dept. 126 : Congédiement

Ce grief a été référé à l'arbitrage le 23 mai 2008.

Grief 08-065 Daniel Lafortune dept. 174 : Réprimande écrite

Ce grief a été référé à l'arbitrage le 20 juin 2008.

Grief 08-066 Daniel Lafortune dept. 174 : Suspension

Ce grief a été référé à l'arbitrage le 20 juin 2008.

Grief 08-067 Nicolas Marineau dept. 143 : Clause 10.01

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 30 mai 2008 après discussion avec l'employé.

Grief 08-068 Jacques Comtois dept. 174 : Réprimande écrite

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 30 mai 2008 après discussion avec l'employé.

Grief 08-070 Sébastien Dubé dept. 143 : Clause 8.16

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 20 juin 2008.

Grief 08-071 Yanouk Drapeau dept. 123 : Clause 8.16

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 20 juin 2008.

Griefs...

Grief 08-072 Guy Lafortune dept. 133 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 23 mai 2008 et l'employeur paiera la somme de 456,42\$.

Grief 08-073 Serge Savoie dept. 133 : Surtemps clauses 14.09 et 11.04

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 30 mai 2008 et l'employeur paiera la somme de 397,04\$.

Grief 08-074 Luc Ricard dept. 831 : Surtemps clauses 14.09 et 11.04

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 30 mai 2008 et l'employeur paiera la somme de 699,12\$.

Grief 08-075 Yvon Valois dept. 831 : Surtemps clauses 14.09 et 11.04

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 30 mai 2008 et l'employeur paiera la somme de 349,56\$.

Grief 08-076 Sébastien Charette dept. 133 : Clause 8.16

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 30 mai 2008 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 08-077 Collectif dept. 166 : Clause 3.02

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 23 mai 2008 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 08-078 Sylvain Benoit dept. 166 : Réprimande verbale

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 20 juin 2008. L'employeur a changé la réprimande verbale pour une rencontre avec l'employé.

Grief 08-079 Lucien Paquette dept. 174 : Réprimande écrite

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 06 juin 2008 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 08-080 Sisouphanh Bouahom dept. 136 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 20 juin 2008 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 08-081 Gerry Lajeunesse dept. 126 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 20 juin 2008 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 08-082 Richard Royer dept. 174 : Réprimande écrite

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 20 juin 2008 et l'employeur a sept (7) jours pour nous répondre.

CLUB SOCIAL

Par **Bernard Clément** prés,
Pour le comité organisateur

Journées de golf

Il y aura deux (2) journées de golf pour les membres du Club Social au Club de Golf Base de Roc qui se tiendront le mardi 8 juillet 2008 pour les équipes 200 et 400 à 10 h 30 et le jeudi 10 juillet 2008 pour les équipes 100 et 300 à 11 h 30.

Coût : 25,00\$ pour les membres
30,00\$ pour les non-membres

Inscription à un membre de l'exécutif avant le 2 juillet 2008, payable à l'inscription.



Alouettes de Montréal

Le Club Social organise un voyage au football à Montréal le lundi 13 octobre 2008, à la fête de l'Action de Grâce. Le match est à 13 h 00, donc le départ se fera à 11 h 00 du Super C.



Le coût du billet est de :

- 15 \$ pour les membres
- 30 \$ pour les non-membres
- 50 \$ extérieur

Ceci comprend votre autobus et le billet. Nous avons seulement 110 billets.

Inscription avant le 11 juillet 2008, payable à l'inscription, priorité aux membres.

Nouveau

Dorénavant, le local du Club Social, 230 Rang Ste-Julie, sera loué aux membres du Club seulement suite aux nombreuses plaintes faites à la ville de Notre-Dame des Prairies à cause du bruit.

Donc, le membre qui réservera la salle est responsable de ses gens et il doit diminuer le volume à 23 h 00 et laisser les portes fermées.

À VENIR : Air climatisé dans la salle.

Croisière

Le départ pour la Croisière le 26 juillet 2008 est à 9 h 00 au Super C.

Parc Aquatique

Nous avons eu des billets pour le Parc Aquatique St-Sauveur.

TABLEAU ILLUSTRANT L'AUGMENTATION PAR L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION
ET L'APPLICATION DE LA FORMULE D'AJUSTEMENT A L'INDICE DU COUT DE LA VIE POUR LES EMPLOYÉS DE JOLIETTE

Année	Mois	Indice des prix à la consommation	Période de base	Moyenne de la période de base	Période d'ajustement	Moyenne de la période d'ajustement	Augmentation de période d'ajustement sur période de base	Augmentation des points divisée par .26 = cents/heure d'augmentation
2005	Juin	511,1	511,1		511,1			
	Juillet	512,3	512,3		512,3	511,2	9,1	0,35
	Août	514,3	514,3	512,6	514,3			
	Septembre	518,7			518,7			
2006	Octobre	516,3			516,3	516,4	3,8	0,15
	Novembre	515,1			515,1			
	Décembre	514,7			514,7			
	Janvier	517,5			517,5	515,8	3,2	0,12
	Février	516,7			516,7			
	Mars	519,5			519,5			
	Avril	522,3			522,3	519,5	6,9	0,27
	Mai	524,7			524,7			
	Juin	523,9	523,9		523,9			
	Juillet	524,4	524,4		524,4	524,3	11,7	0,45
2007	Août	525,4	525,4	524,6	525,4			
	Septembre	522,5			522,5			
	Octobre	521,5			521,5	523,1	-1,5	-0,06
	Novembre	522,5			522,5			
	Décembre	523,4			523,4			
	Janvier	523,4			523,4	523,1	-1,5	-0,06
	Février	527,3			527,3			
	Mars	531,6			531,6			
	Avril	534,0			534,0	531,0	6,4	0,25
	Mai	536,4			536,4			
2008	Juin	535,4	535,4		535,4			
	Juillet	535,9	535,9		535,9	535,9	11,3	0,43
	Août	534,4	534,4	535,2	534,4			
	Septembre	535,4			535,4			
	Octobre	534,0			534,0	534,6	-0,6	-0,02
	Novembre	535,4			535,4			
	Décembre	535,9			535,9			
	Janvier	534,9			534,9	535,4	0,2	0,01
	Février	536,8			536,8			
	Mars	538,8			538,8			
2007-2008	Avril	543,1			543,1	539,6	4,4	0,17
	Mai	548,3			548,3			
	Juin		0,0		0,0			
	Juillet		0,0		0,0	N/A	N/A	N/A
	Août		0,0	N/A	0,0			
	Septembre				0,0			
Octobre				0,0	N/A	N/A	N/A	

14

Indexation au coût de la vie

Comme vous pouvez voir (tableau page précédente), chaque trimestre l'indexation au coût de la vie est ajustée et chaque année, fin août, l'ajustement est fait ensuite on recommence à zéro.

Donc, fin août 2006 : augmentation de 0,45\$, fin août 2007 : 0,43\$ et jusqu'à présent il reste 3 mois à comptabiliser soit juin, juillet et août et nous sommes à 0,17\$. Nous verrons si le prix de l'essence aura un gros impact pour les trois derniers mois. Ce tableau est à titre indicatif seulement. Comme vous le savez, à la dernière négociation nous avons opté pour des augmentations fixes soit de 0,65\$ par année et ce, en deux occasions soit de 0,35\$ en mars et de 0,30\$ en septembre.

ASSURANCE MÉDICAMENTS ET COMPTE DE SOINS DE SANTÉ

Par **Yves S. Laporte** Resp. ASS./CSST

Si vous êtes deux (2) conjoints syndiqués qui travaillent ici et que vous avez chacun l'assurance médicaments familial, deux (2) choix s'offrent à vous :

- 1^{er} choix : Vous restez inscrits comme vous l'êtes en ce moment.
2^e choix : Un des deux conjoints ne prend plus l'assurance médicaments et reste assuré avec son conjoint, avantages : l'employé (e) qui débarque n'aura plus l'avantage imposable d'environ 2 200 \$ ajouté à son impôt et en plus il conservera son compte de soins de santé qui passera de 500 \$ à 1000 \$ par an jusqu'à un maximum de 2000 \$ que vous pourrez utiliser pour vous et votre famille.

* Pour le syndiqué (e) qui voudrait s'enlever de l'assurance médicaments pour aller avec celle de leur conjoint (e) qui ne travaille pas ici parce qu'elle est plus avantageuse, vous avez droit aux mêmes avantages décrits précédemment.

Si vous voulez plus d'information, vous pouvez m'appeler, Yves Laporte, ext : 224, ou Étienne Baillargeon ext 352.

SEMAINE DE VACANCES ADDITIONNELLE

Par **Mario Baillargeon** 1^{er} V.P.

J'aimerais prendre un peu de votre temps pour vous expliquer la clause 12.01-C entre autres, car nous avons vécu une situation qui nous fait croire que le sens de cette clause n'est pas bien saisi. Si vous allez à la page 88 de votre convention collective, vous pourrez lire que cette clause s'applique aux salariés ayant 35 ans et plus de service. Pour ce qui est du point à éclaircir, il s'agit de la prise de la semaine entre le 35^e et le 40^e anniversaire de service qui doit se faire avant le 1^{er} mai qui précède le 40^e anniversaire de service du salarié.

1^{er} exemple : Jo a été embauché le 20 novembre 1968, donc le 20 novembre 2003 ses 35 années de service ont été complétées. Il a droit à une semaine additionnelle à compter de cette date jusqu'au 1^{er} mai 2008. Dans cette situation, il aura 4 ans et 5 mois pour la prendre. (Entre le 20 novembre 2003 et le 1^{er} mai 2008)

2^{ième} exemple : Ti-Gus a été embauché le 23 avril 1969, donc le 23 avril 2004 Ti-Gus a 35 années de service complété et il a droit à une semaine additionnelle jusqu'au 1^{er} mai 2008, car le mois de mai qui précède son 40^{ième} anniversaire est en 2008. Donc, Ti-Gus a quatre (4) ans pour la prendre. (Entre le 23 avril 2004 et le 1^{er} mai 2008)



DÉCÈS



Nos plus sincères condoléances à monsieur Pascal Guay ainsi qu'à son épouse et toute leur famille suite au décès de leur fille.

Nos plus sincères condoléances à monsieur Gaston Patenaude ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son père.

Nos plus sincères condoléances à monsieur Yan Gendron ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son père.

Nos plus sincères condoléances à monsieur Jocelyn Paquin ainsi qu'à sa conjointe et toute leur famille suite au décès de son beau-frère.

Nos plus sincères condoléances à messieurs Luc et Richard Sauvageau ainsi qu'à toute leur famille suite au décès de leur père.

Nos plus sincères condoléances à monsieur Yvon Ducharme ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son frère.

N.B. Pour tous ceux et celles qui ont eu un décès dans leurs familles et dont nous n'avons pas été avisé, nous désirons vous souhaiter nos plus sincères condoléances.

Chalut AUTO
JOLIETTE

« CHALUT AUTO VOTRE PARTENAIRE »

En collaboration avec GM Canada Ltée, Chalut Auto offre aux employés de l'usine Bridgestone / Firestone le « Programme d'achat de véhicules neufs à l'intention des fournisseurs ».

En tant qu'employés d'un fournisseur de GM Canada Ltée, vous payez le prix coûtant du concessionnaire plus 4% à l'achat ou à la location d'un véhicule neuf.*

Venez rencontrer un de nos représentants!!

Cette offre peut être jumelée à d'autres rabais et est valide sur la plupart des modèles

